

## COMMUNE DE VAUMAS

**PROCES VERBAL PROJET**Séance du 02 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **deux avril**, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VAUMAS, dûment convoqués en date du 20 mars 2025 se sont réunis, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. SOUFFERANT Alain, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs & Mesdames Alain SOUFFERANT, Dominique PELLETIER, Karen PLEES, Gérard BOUDAUD, Marie-Cécile TALON, Régis CURY, Charlène BOCHE, Pascale ALISSANT, Pascal CHATELIER, Sébastien HARRAULT, Chantal JALLET, David RIBIER, Aurélien LAVOCAT

**Etaient absents excusés** : Mesdames Valérie GRUET, Rachel PELLETIER

**Secrétaire de séance** : Pascale ALISSANT

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du 25 février 2025.

L'assemblée accepte l'adoption du dernier compte rendu de réunion.

<b>N° 2025-04-001 : Vote du budget primitif 2025 commune</b>
--

Le Conseil Municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 254 000,00

Recettes : 259 810,86

**Fonctionnement**

Dépenses : 686 426,68

Recettes : 686 426,68

Four rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 259 810,86 (dont 5 810,86 de RAR)

Recettes : 259 810,86 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 686 426,68 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 686 426,68 (dont 0,00 de RAR)

**N° 2025-04-002 : Vote du budget primitif 2025 lotissement**

Le Conseil Municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 44 063,00

Recettes : 44 063,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 30 920,47

Recettes : 30 920,47

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 44 063,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 44 063,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 30 920,47 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 30 920,47 (dont 0,00 de RAR)

<b>N° 2025-04-003 : Vote du budget primitif 2025 assainissement</b>
---

Le Conseil Municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 30 826,19

Recettes : 30 826,19

**Fonctionnement**

Dépenses : 62 955,61

Recettes : 62 955,61

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	30 826,19	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	30 826,19	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	62 955,61	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	62 955,61	(dont 0,00 de RAR)

<b>N° 2025-04-004 : Taxes locales</b>
---------------------------------------

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des taxes locales pour 2025.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe Foncière Bâtie : 30,87 % (= 8,00 % + part départementale 22,87 %)
- Taxe Foncière Non Bâtie : 27,36 %
- Taxe d'Habitation résidences secondaires : 11,52 %

<b>N° 2025-04-005 : Tarif du repas cantine scolaire</b>
---

Pour faire suite à la délibération n°DEL03-2025-05 du 04 mars 2025 prise par la commune de Saint-Pourçain-sur-Besbre, en RPI avec notre commune :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tarif d'un repas pris à la cantine scolaire est actuellement de 2.30 € par enfant. Il propose de passer ce tarif à 2.40 € à compter de la rentrée de septembre 2025, tout comme la commune de Saint-Pourçain-sur-Besbre.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,**

**DECIDE**

- **D'adopter le tarif d'un repas pris à la cantine scolaire à 2.40€ par enfant, à compter de septembre 2025.**

**N° 2025-04-006 : Raccordement eaux usées L2G Capital**

Après étude des devis, la société Ets. JACQUET a été retenue pour la réalisation des travaux de raccordement des eaux usées du futur logement situé 8, « Le Grand Pré » pour un montant de 850€ HT, 1 020€ TTC.

La commune paie la totalité de la facture sur le budget assainissement, et la société L2G Capital, représentée par Madame FRADIN Jennifer remboursera cette somme.

Le conseil municipal autorise Monsieur de Maire à signer l'accord du devis.

**N° 2025-04-007 : Opération 322 "Numérues"****A) DEVIS**

L'entreprise GTR de Saligny-sur-Roudon a été choisie pour la fourniture et la pose des panneaux de rues et numéros d'habitation par délibération du 18 juillet 2024 pour un montant de 8 660.50€ HT soit 10 392.60€ TTC.

**B) SUBVENTIONS**

- Une demande de **DETR** auprès de l'**Etat** est faite à hauteur de 45% soit **3 897.22€**.
- Une demande auprès du **Conseil Départemental** est faite au titre de la **répartition des amendes de police** à hauteur de 20% soit **1 732.10€**.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise la signature de ces devis et les demandes de subventions listées ci-dessus.

**N° 2025-04-008 : Opération 327 "Mobilier urbain, autolaveuse, sarcleuse"****A) DEVIS**

Devis retenus pour cette opération qui prend en compte :

- 2 tables extérieures, un conteneur sur roues, et 2 poubelles urbaines pour l'aire de la gare et le city-stade : Discount collectivités pour 932.40€ HT / 1 118.88€ TTC
- Un échafaudage roulant : Gedimat pour 456.32€ HT / 547.58€ TTC.
- Des illuminations de Noël : SAS BALDER pour 3 000€ HT / 3 600€ TTC.
- Une autolaveuse pour la salle polyvalente : Ets. PSMI pour 3 537.10€ HT / 4 244.52€ TTC.
- Une sarcleuse : Ets. TREZAGRI pour 2 075€ HT / 2 490€ TTC.

**Soit un total Hors Taxe de 10 000.82€.**

**B) SUBVENTIONS**

- Une demande auprès du **Conseil Départemental** est faite au titre de la **solidarité départementale** à hauteur de 50% soit **5 000€**.
- Une demande de **fonds de concours** auprès de la **Communauté de communes** est faite à hauteur de 25% soit **2 500€**.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise la signature de ces devis et les demandes de subventions listées ci-dessus.

**N° 2025-04-009 : Montant du loyer 7 bis rue de la mairie**

Suite au départ de l'ancienne locataire, le logement situé au-dessus de la mairie est en cours de rénovation thermique. Il convient de décider du nouveau montant du loyer.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix DECIDE de fixer le montant du loyer mensuel à 400€ + 100€ de provisions sur charges de gaz.

Le montant du loyer est révisable chaque année à la date anniversaire du bail de location.

Le montant des charges est régularisé chaque année, en fonction de la consommation de gaz du locataire.

**DIVERS**

- Informations personnel communal : 1 départ en retraite d'un agent technique au 1<sup>er</sup> juillet 2025. Son remplacement sera assuré par M. POINT, en CDD du 01/07/2025 au 31/12/ 2025 dans un premier temps.  
2 temps partiels pour motif thérapeutique en cours : remplacés par notre adjoint d'animation et par une contractuelle.  
1 congé maternité : prévoir son remplacement.
- Devis peinture façade mairie : l'autoentreprise CRCom, basée à Pierrefite-sur-Loire propose un devis de 359.20€ pour la réfection des peintures « Liberté, Egalité, Fraternité, Mairie » au-dessus des fenêtres de la mairie. Les élus proposent d'accepter ce devis.
- Devis ajout nom monument aux morts : l'entreprise Monteiro Patrimoine basée à Neuilly-le-Réal propose un devis de 550.44€ HT soit 660.52€ TTC pour l'ajout du nom François MARC sur le monument aux morts. Les élus proposent d'accepter ce devis.
- Courrier administré adressage : Une habitation qui portait autrefois un nom de lieu-dit a reçu une nouvelle appellation ainsi qu'un numéro en 2016. La mairie a reçu un courrier du propriétaire, en date du 27/03/2025, demandant de lui réattribuer le lieu-dit d'origine. Le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas revenir sur le travail effectué par la commission « numéris » en 2016, tout comme sur les nouvelles adresses de 2024.
- Projet agrivoltaïque : L'enquête publique pour le projet agrivoltaïque au domaine des Monteniens aura lieu du 23/04 au 26/05/2025. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie les 23/04 de 9h à 12h ; 05/05 de 14h à 17h ; 14/05 de 9h à 12h ; 20/05 de 9h à 12h et 26/05 de 14h à 17h.
- Le Conseil Départemental va faire parvenir gracieusement 3 plants de rose La Bourbonnaise© à notre commune, créée et imaginée par les Pépinières et Roseraies Georges-Delbard.

Séance levée à 22h05.